

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00628 Numéro SIREN : 752 148 502 Nom ou dénomination : Powder Services France
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2019 sous le numéro de dépôt 3040

Désignation de l'entreprise : SARL POWDER SERVICES FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : PLACE DU CLOS REAUMUR		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 7 5 2 1 4 8 5 0 2 0 0 0 1 2		Néant ☐					
		Exercice N, clos le, 30092018					
		N-1 30092017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (I)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CI			
		Autres participations	CU	CV	1 024 000	1 024 000	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	1 024 000	BK	1 024 000	1 024 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	30 328	30 328	8 818
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 250	3 250	2 647
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	547 335	547 335	389 065	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	580 913	CK	580 913	400 530	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 604 913	IA	1 604 913	1 424 530	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			
				Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL POWDER SERVICES FRANCE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10.000.....)	DA	10 000		10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	1 058 974		828 920
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	254 021		230 054
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TO TAL (I)	DI	1 323 995	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	62		102
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	245 553		328 796
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 179		17 426
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	8 124		8 232
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TO TAL (IV)	EC	280 918		354 556
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 604 913		1 424 530
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	280 918		(119 532)
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	62		102	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 604 913** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **431 319** euros et un total **charges** de **177 299** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **254 021** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	30 328	30 328	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 938	1 938	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 312	1 312	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	33 578	33 578	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	62	62		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés	10 000	10 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 326	8 326		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 620	8 620		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	233	233		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	245 553	245 553		
	Autres dettes	8 124	8 124		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	280 918	280 918		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		215 675			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		196 007			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Total des Produits à recevoir		30 328
Autres créances clients		30 328
<i>Solde prestations a.f.t</i>	30 328	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Total des Charges à payer		23 419
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		62
<i>Frais bancaires à payer</i>	62	
Dettes fiscales et sociales		15 233
<i>Primes à payer</i>	10 000	
<i>Prov charges sur prime à payer</i>	5 000	
<i>Etat charges à payer</i>	233	
Autres dettes		8 124
<i>Divers charges à payer</i>	8 124	

POWDER SERVICES FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €uros

**Siège social : Place du Clos Réaumur
37110 CHATEAU-RENAULT**

752 148 502 RCS TOURS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 30 Mars,

à 16 heures,

Les associés de la société POWDER SERVICES FRANCE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Claude GARRIDO, propriétaire de 80 parts sociales,
- Madame Lolita GARRIDO, propriétaire de 80 parts sociales,
- Monsieur Bertil ANDERSSON, propriétaire de 100 parts sociales,
- Madame Katia GARRIDO, propriétaire de 710 parts sociales,
- Mademoiselle Linnéa GARRIDO, propriétaires de 10 parts sociales,
- Mademoiselle Sara GARRIDO, propriétaires de 10 parts sociales,
- Monsieur Karl GARRIDO, propriétaires de 10 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Katia GARRIDO, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérante,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du gérant, d'affecter le bénéfice de l'exercice de 254 020,82 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

254 020,82 euros

En totalité au compte « Autres réserves »

Lequel passe de 1 058 973,93 euros à 1 312 994,75 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

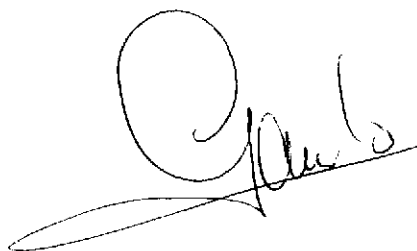
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et ses associés.

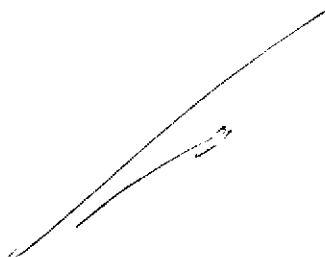
Mme Katia GARRIDO



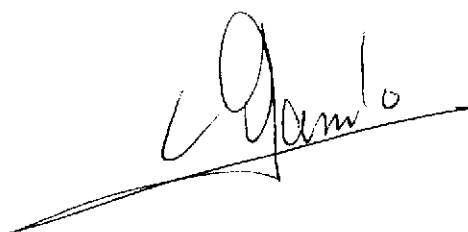
M. Claude GARRIDO



M. Bertil ANDERSSON



Mme Lolita GARRIDO



Linnéa GARRIDO

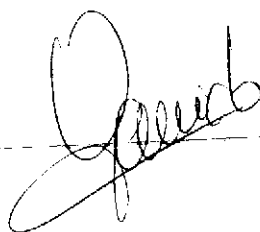
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Linnéa Garrido', written in a cursive style.

Sara GARRIDO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sara Garrido', written in a cursive style.

Karl GARRIDO

Représentée par ses parents
K. GARRIDO et B. ANDERSSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karl Garrido', written in a cursive style.